



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-57057>

Département(s) de publication : **74**

Annonce n° **25-57057**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-35428

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Poisy

Correspondant : BRUYERE Pierre, Monsieur le Maire

Adresse : 75 Route d'Annecy - CS50011, 74330 POISY

Coordonnées :

Téléphone : 0450462011

Télécopieur : 0450463448

Courriel : roselyne.ruyer@poisy.fr

Adresse internet : <http://www.mp74.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.mp74.fr>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Maintenance et contrôle de la structure artificielle d'escalade (SAE) du gymnase de Poisy

Section 4 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur technique évaluée au travers du mémoire technique / lettre de motivation : 60%
- Prix des prestations : 40%

Section 5 - Attribution(s) du marché

Détail de l'attribution

Nom du titulaire / organisme : 3D MOBILITY

Adresse : 2164 RTE ANCIENNE RTE DE COMBLOUX, 74700 SALLANCHES

Montant (H.T.) : 60000 euros

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 20/05/2025

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.mp74.fr> Montant HT maximum pour la durée totale du contrat : 60000.0 H.T. Montant HT maximum annuel : 15 000.0 euros HT L'accord-cadre est conclu à compter du 01/07/2025 jusqu'au 01/07/2026. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Nombre d'offres reçues : 1;

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2025